

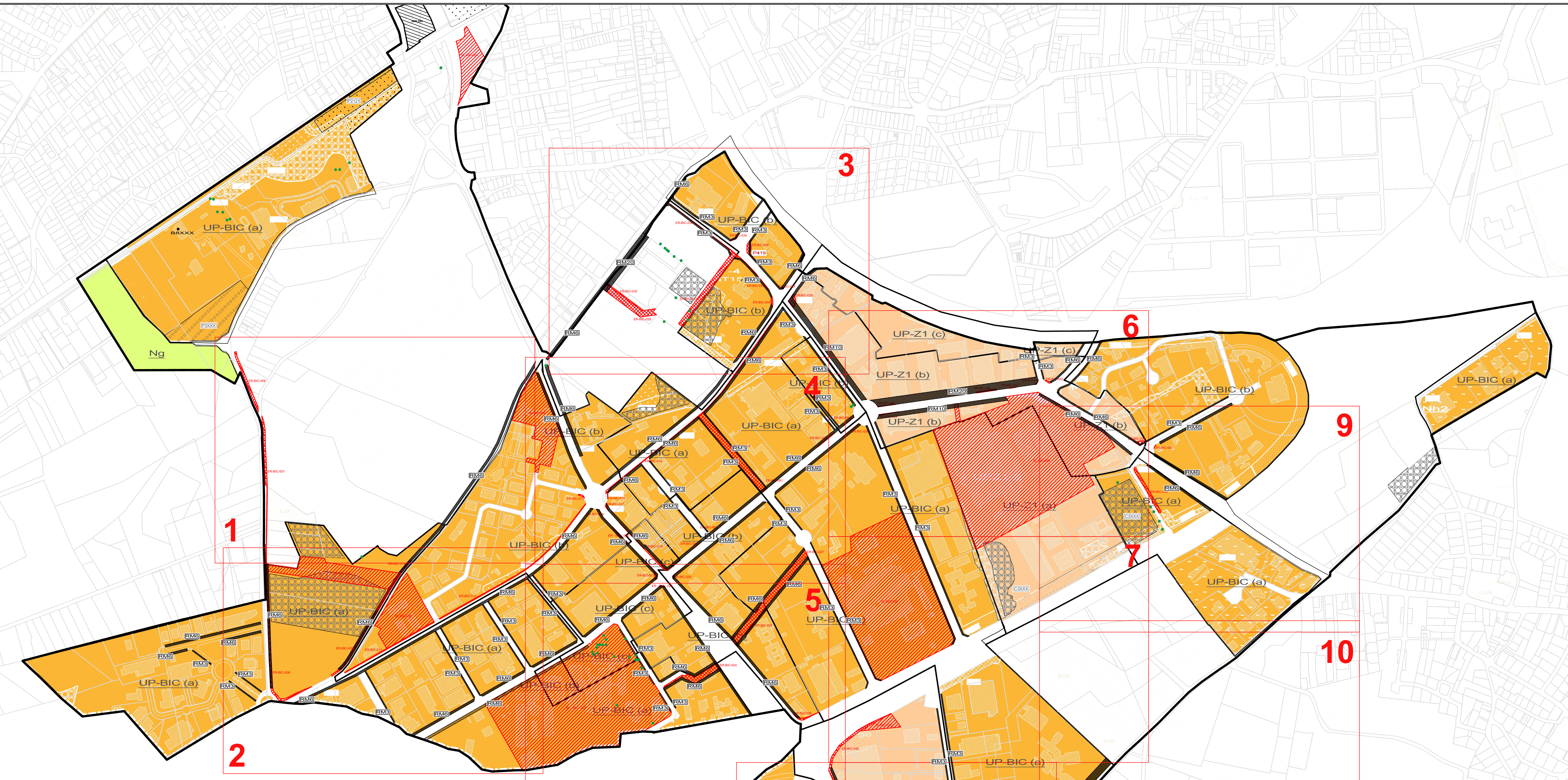


Planche 42

Règlement documents graphiques

Plan de zonage

PLU

BORDEAUX METROPOLITAIN

1^{re} révision approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

DISPOSITIONS RELATIVES AUX REGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5*1L35)

0,1 à 0,5 à 4 m²

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

Modération des règles de stationnement

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE, A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5*1L35)

secteurs de diversité sociale

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

secteurs de taille de logement

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

services de mixité sociale

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE, A LA PREVENTION DES RISQUES ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BATI ET PAYSAGER

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

SERVICES DE LOCALISATION

100 places de stationnement pour 1000 habitants (exemple : UM5*1L35)

Les zones urbaines particulières (UP)

- Zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
- Zones d'intérêt patrimonial bâti et/ou paysager
- Zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT

Les zones urbaines spécifiques (US)

- Zones urbaines spécifiques liées aux équipements
- Zones urbaines spécifiques liées à l'économie

Les zones à urbaniser (AU)

- Zones AU multifonctionnelles
- Zones AU spécifiques liées à l'économie
- Zones AU509 : zones à urbaniser à long terme

Les zones agricoles et naturelles (A et N)

- Zones agricoles réservées de biodiversité
- Zones agricoles génériques
- Zones naturelles réservées de biodiversité
- Zones naturelles génériques
- Zones naturelles de loisirs et d'équipements
- Zones naturelles spécifiques
- Secteurs de terre et de capacité d'accueil limités

bande d'accès (exemple : UM0*1L35)

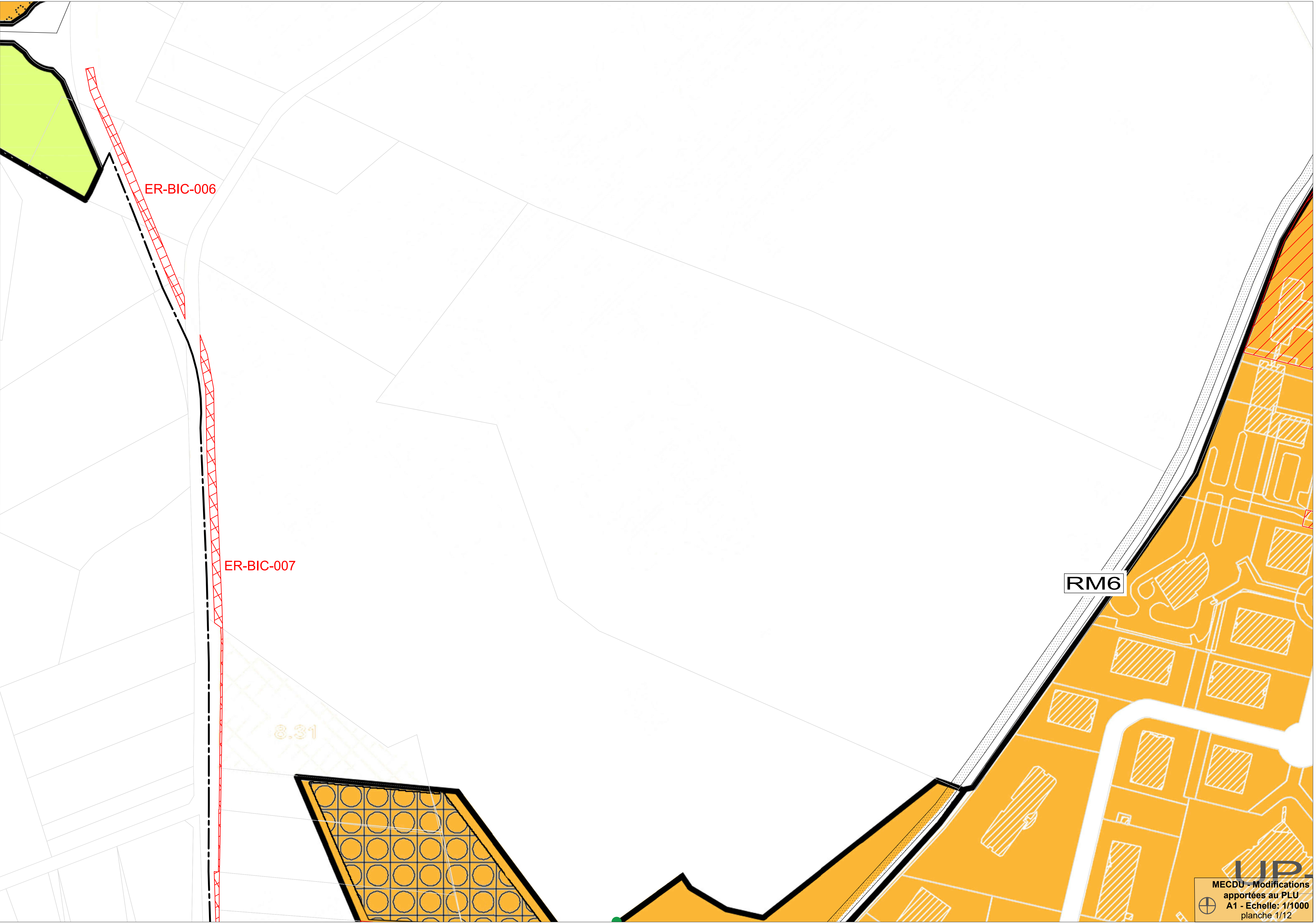
- contraintes par nouvelle bande d'accès autorisée
- contraintes par nouvelle bande d'accès autorisée

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- Prévisions et référence de la fiche consultable (à l'ouest des quartiers)

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

- UM5*1L35
- UM5*1L35



ER-BIC-006

ER-BIC-007

8.31

RM6

